

# Appel à projets de podcast natif à l'occasion du Championnat d'Europe de football 2020 : « Un Diable, un jour »

## Cahier des charges

### 1. Contexte

Les podcasts natifs sont des programmes sonores diffusés sur le web et dans les applications de podcasts. Ils diffèrent des séries ou émissions radio traditionnelles car, étant des productions web, ils laissent place à une liberté quasi infinie de ton et de format.

La RTBF s'inscrit elle-même dans cette nouvelle vague sonore depuis 2017 et lance un appel à projets de podcasts natifs qui s'adressent à un public large et multigénérationnel (édition d'offre « Nous » de la RTBF).

Objectifs :

- Offrir des **histoires documentaires sonores inédites, originales et fédératrices sur le web**
- S'adapter aux nouveaux usages et aux modes de consommation des médias actuels du public cible, participer à la démocratisation du format « podcast » et fidéliser le public RTBF
- Stimuler la créativité auprès des auteurs, producteurs et équipes techniques en Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour rappel, le présent appel à projet répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

### 2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

- **Genre & thématique** : le projet est une série de podcast **documentaire** autour du thème « Un Diable, un jour » dans le contexte du Championnat d'Europe de football 2020, que les porteurs de projets sont libres d'interpréter de façon originale (Diable actuel ou historique, portrait des joueurs à l'aide d'intervenants, etc.).  
**NB** : La RTBF ne garantit pas de contact privilégié avec les équipes de football. Certains liens peuvent être établis via la cellule Sports de la RTBF, mais la RTBF ne garantit aucun accès direct aux différents joueurs. Les créateurs du podcast doivent dès lors proposer un concept

réaliste.

- Ils répondent aux **codes de contenus et de consommation** propres au podcast natif (audio), c'est-à-dire un contenu adapté au format d'un podcast natif diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast (liberté de ton et de format, thématique originale, storytelling & rythme spécifiques...) et consommé « en transit » et à la demande ;
- Ils proposent un contenu adapté à la **production** d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage, de ton... durant tout le processus de création et de production ;
- **Format** : au moins 10 épisodes de 20 minutes maximum, ainsi que le teasing et la promotion sur le web ;
- Ils proposent une stratégie **d'acquisition d'une communauté** (futurs abonnés au podcast, à différents niveaux d'engagement) autour du projet en prévoyant **des éléments de promotion** sur le web et les réseaux sociaux au cours de laquelle se fera le recrutement des abonnés au podcast natif ;
- **Proximité** : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une **proximité avec la culture belge francophone** dans toute sa diversité ;
- **Diversité** : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenants dans le podcast natif ;
- **Audience** : les projets auront pour vocation de s'adresser à un public large et multigénérationnel.

### 3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
  - répondre aux **caractéristiques** citées au point 1 ;
  - être présenté par un **producteur indépendant** dont l'objet social relève en ordre principal du secteur audiovisuel, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé **avant le lundi 3 février 2020 à midi** :
  - Un pitch (une page maximum)
  - Une note d'intention de l'auteur principal (démarche, enjeux, démarche générale...)
  - La structure du podcast et mécanique des épisodes, notamment les thématiques et/ou intervenants, le nombre d'épisodes (min. 10) et la durée d'un épisode (max 20 min.)
  - Une bible du podcast (intentions de réalisation) : ton, intervenants (présentateur s'il y a, interviewés...), ambiance, lieux éventuels, archives sonores éventuelles, moodboard sonore...)
  - Une note concernant le public cible et la/les stratégie(s) mise en place pour l'atteindre (activation des communautés par des teasing, animation des réseaux sociaux...)
  - Une note d'intention du producteur (potentiel et adéquation du projet à la demande) ;
  - Un budget détaillé du projet ;
  - Un planning de production ;
  - Un épisode essai de maximum 2 minutes

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse [webcreation@rtbf.be](mailto:webcreation@rtbf.be). Un accusé de réception du dossier sera transmis.

#### **4. Intervention financière de la RTBF**

Un seul projet sera sélectionné. Le projet sélectionné recevra une enveloppe de maximum 25 000 euros pour l'écriture, le développement et la production complète de l'expérience, ceci incluant au moins 10 épisodes de 20 minutes maximum, ainsi que le teasing et la promotion sur le web.<sup>1</sup>

#### **5. Diffusion**

Le projet sélectionné seront diffusés sur les plateformes de la RTBF dans le contexte du Championnat d'Europe de football 2020, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.<sup>2</sup>

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

#### **6. Sélection des projets**

Le projet recevable conformément au point 3 sera sélectionné par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

---

<sup>1</sup> Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

<sup>2</sup> Les auteur(s) des projets sélectionnés autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

## 7. Planning prévisionnel de développement du projet jusqu'à mise en ligne

- 1) Vendredi 20 décembre 2020 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur l'espace de la RTBF [www.rtbf.be/webcreation](http://www.rtbf.be/webcreation) et le site de Vivacité [www.rtbf.be/vivacite](http://www.rtbf.be/vivacite)
- 2) **Lundi 3 février 2020 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Courant février 2020 : annonce du projet sélectionné ;
- 4) Février-Mars-avril 2020 : développement et production du projet ; l'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision artistique de la RTBF ;
- 5) Mai 2020 : livraison du projet
- 6) Mai-juin : diffusion